

**ELECTION de la DIRECTION DE L'UFR
LETTRES, SCIENCES DU LANGAGE et ARTS
PROCES-VERBAL (modifié)
du CUFR EXCEPTIONNEL du 20 février 2024**

Membres de droit présents :

Collège A : Martin Barnier, Jean-Christophe Branger, Pascale Brillet, Bérénice Hamidi, Sylvain Patri, Nathalie Rossi-Gensane ;

Collège B : Sarah Al-Matary, Michel Bert, Anetta Kopecka, Myrtille Mericam-Bourdet, Nedjma Moussaoui, Thomas Soury, Stéphanie Thonnerieux ;

Collège Biats : Mathias Chassagneux, Aline Jardy ;

Collège des usagers étudiants : 2 élus présents sur 8 membres.

Procurations de membres de droit :

de Michèle Clément à Pascale Brillet (collège A).

de Yannick Chevalier à Myrtille Méricam-Bourdet (collège B).

de Benjamin Labé (collège B) et de Luc Vancheri à Martin Barnier (collège A) .

de Céline Chabot-Canet à Thomas Soury (collège B).

de Martin Fournier à Nedjma Moussaoui (collège B).

Membres présents invités de droit : Pascal Cornet, RAF, Laurence Hidani, RAF adjointe, Isabelle Guinand, assistante de direction.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par l'administrateur provisoire de l'UFR LESLA, Stéphane Gioanni, à 17h15.

Ordre du jour unique :

Élections de la direction et de la vice-direction de l'UFR LESLA

L'administrateur provisoire rappelle que sa mission prendra fin au 29 février 2024. Il remercie une nouvelle fois l'équipe administrative, les directions de département, les membres du CUFR et, à travers eux, tous les personnels de l'UFR LESLA, pour leur implication exemplaire dans le bon fonctionnement de l'UFR.

Une nouvelle administration provisoire sera confiée à Olivier Ferret du 1^{er} mars au 31 août 2024, après nomination par la Présidente de l'Université et avant la prise de fonctions de la nouvelle direction de l'UFR prévue pour le 1^{er} septembre 2024.

L'administrateur provisoire annonce avoir recueilli la candidature de Mathilde Bombart, Professeure des Universités en Lettres modernes à la direction de l'UFR, ainsi que la candidature de Pascale Brillet, Professeure des Universités en Lettres classiques à la vice-direction de l'UFR.

Si le scrutin de ce jour entérine l'élection de la doyenne, Mathilde Bombart propose d'être secondée par une vice-doyenne, représentée par Pascale Brillet. Il appartiendra au conseil plénier de l'UFR LESLA de procéder par un second vote à l'élection de la vice-direction de l'UFR.

Pour rappel, la durée du mandat de la direction de l'UFR est fixée à cinq ans, tandis que le mandat de la vice-direction est de deux ans et demi, lequel peut être renouvelé sur proposition de la direction de l'UFR et sous réserve d'une nouvelle élection par le conseil de l'UFR.

➤ Vote de la direction d'UFR :

23 participant-e-s ou représenté-e-s sur 38 membres électeurs de droit ont participé au scrutin : 19 enseignant-e-s/chercheur-e-s + 2 BIATSS + 2 étudiants

Le dépouillement donne comme résultats :

23 enveloppes recueillies dans l'urne et 23 émargements constatés
23 suffrages exprimés en faveur de Mathilde Bombart

Mathilde Bombart est élue doyenne de l'UFR LESLA, à l'unanimité des voix, avec effet à compter du 1er septembre 2024.

La future doyenne, Mathilde Bombart, propose d'être secondée par une vice-doyenne et invite les membres du CUFR à élire la candidature de Pascale Brillet.

➤ Vote de la vice-direction d'UFR :

23 participant-e-s ou représenté-e-s sur 38 membres électeurs de droit ont participé au scrutin : 19 enseignant-e-s/chercheur-e-s + 2 BIATSS + 2 étudiants

Le dépouillement donne comme résultats :

23 enveloppes recueillies dans l'urne et 23 émargements constatés
22 suffrages exprimés en faveur de Pascale Brillet
1 bulletin est déclaré nul (portant une mention).

Pascale Brillet est élue vice-doyenne à une très large majorité, par vingt-deux voix sur vingt-trois suffrages exprimés, avec effet à compter du 1er septembre 2024.

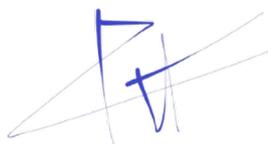
Le CUFR exceptionnel est levé à 18h.

L'Administrateur provisoire
de l'UFR LESLA



Stéphane GIOANNI

Le Responsable Administratif et Financier,
des services de l'UFR LESLA,



Pascal CORNET